

Brittany PELLETIER

De: betty schadt <by.schadt@wanadoo.fr>
Envoyé: vendredi 28 novembre 2025 11:00
À: URBA ORNON
Objet: Contribution au PLU SCHADT MINELLI Elisabeth

SCHADT MINELLI Elisabeth

68 chemin du Four à Pain

38520 Ornon Village

27 novembre 2025

Madame le Maire,
Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis habitante d'Ornon Village et je souhaite donner mon avis sur le PLU. La lecture de ce PLU de 600 pages n'est pas facile et le vocabulaire choisi n'est pas fait pour les néophytes.

Je vais commencer par le projet du col UTN : Unité Touristique Nouvelle qui me semble être la raison de la modification du PLU.

A propos de L'UTN

Je trouve que l'arrivée à ce col est magnifique et souligne l'entrée dans le massif de l'Oisans, Sauvage et mythique. Pour autant j'ai de gros doutes sur le projet envisagé et son ampleur. Je comprends bien que la transition climatique met en péril la station du col d'Ornon mais est-ce que le projet UTN comme défini est vraiment un projet de transition écologique touristique en adéquation avec la transition écologique ? Un bâtiment d'accueil de 300 m² pour accueillir qui, quoi, pourquoi ? Tout un complexe pour occuper les touristes avec autre chose que la nature tout simplement et sans fard, ce qui est déjà un peu notre marque de fabrique sur cette commune. Bref je trouve que ce projet est trop grand, trop construit et ne correspond pas à l'identité de la commune mais plutôt l'identité des stations alentours.

Faut-il encore construire de grosses infrastructures au détriment de bâtiments légers et possiblement démontables pour accueillir mais sans laisser de trace dans les années à venir ? Faut-il encore accueillir avec des activités rentables au lieu de simplement permettre aux personnes de profiter des lieux et de contempler le paysage dans de bonnes conditions ? des zones de jeux durables et agréables.

A propos des parkings :

Parking Ornon Village : Effectivement une partie de l'année certains parkings sont pleins et ce serait agréable de trouver des solutions, on évoque des jardins à protéger au Rivier et un jardin devant notre hameau d'Ornon Village devrait accueillir un parking. N'est-il pas possible de faire un parking suspendu pour accueillir quelques places supplémentaires ? Plutôt que détruire ce jardin ?

Parking des Terres froides : Le parking existant n'est pas bien grand mais il existe un parking au hameau de la Grenonière sous utilisé qui permet également de partir se promener sur le plateau. Ne peut-on pas inciter les promeneurs à partir d'un autre lieu. Je crois que agrandir ce parking n'est pas une bonne solution, l'aménager et l'aplanir pourquoi pas. De plus une grande surface a été prise pour les toilettes sèches, un muret et une table de pique-nique au détriment de la surface du parking mais à ce moment-là il n'y avait sans doute pas de sur fréquentation. Aménager pour plus de touristes sur un lieu protégé, fait un appel d'air au plus de touristes qui semblent être totalement déconnectés d'une réalité rurale et à trop faire d'effort en leur sens, nous fait perdre notre identité et notre singularité.

A propos d'Ornon village :

« A Ornon, un secteur est ouvert à l'urbanisation, derrière le cimetière. Il s'agit d'une partie de l'emprise publique, des parcelles B833, B1417, B1418 et d'une partie de la B1229 sur 398 m² »

Je m'interroge sur un nouveau secteur ouvert à la construction Parcelle n°1228, derrière le cimetière et qui laisserait prévoir un agrandissement d'installations techniques. La tour métallique qui est sur ce terrain ne servait plus à rien et il a été question de la démanteler mais une antenne est à nouveau dessus et il est maintenant question d'y construire quelque chose puisque la zone est devenue constructible, 398 m² de zone constructible. Je souhaite m'opposer à ce projet.

Je suis propriétaire de la parcelle 834, une dent creuse dans le dernier PLU. La dent creuse a disparu totalement et le nouveau PLU place sa limite devant notre porte. Nous allons perdre du terrain constructibles devant notre maison qui empêcherait tout aménagement type terrasse etc, au détriment d'une nouvelle zone constructive mitoyen de bâtiments techniques et je souhaite également m'y opposer.

A propos du hameau de la Grenonière :

Sur le hameau de la Grenonière, je m'interroge également sur une maison bâtie depuis peu qui ne se trouvait pas sur une zone constructible sur le précédent PLU et qui l'est maintenant avec une zone constructible importante autour. Que s'est-il passé pour en arriver à cette situation ?

A propos des jardins à protéger

Il y a des jardins à protéger sur le Rivier je m'interroge sur la forte valeur paysagère et botanique évoqué. Quelle valeur botanique ? Ne peut-on pas faire confiance aux habitants qui ont ces jardins depuis longtemps et qui les protègent en les cultivant et avec leur bon sens ?

N'est-ce pas juste un prétexte à récupérer du terrain constructible à tout prix et au détriment de la population locale pour le projet du col ?

Cordialement

SCHADT MINELLI Elisabeth